N° 1126. VENDREDI 5 MAI 1865 9me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 » francs par an. » » 14 » » six mois. » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. Laffitte, Bullier et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. Havas, Laffitte Bullier de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 5 Mai 1865.

BULLETIN.

On a beaucoup parlé d'une lettre écrite par l'Empereur à Abd-el-Kader. Nous croyons, dit la *Correspondance Havas* que la version suivante est la seule exacte :

Il y a environ six mois, Abd-el-Kader a adressé une lettre à l'Empereur, pour lui demander l'autorisation de venir en France afin de lui témoigner personnellement sa reconnaissance et lui présenter ses hommages. Sa Majesté a répondu qu'elle recevrait l'ex-émir avec plaisir.

Tels ont été les seuls rapports qui ont eu lieu entre l'Empereur et Abd el-Kader.

Une dépêche de Palma annonce que pour ne pas arriver de nuit à Alger, l'Empereur s'est arrêté dans ce port le soir de mardi. S. M. a repris la mer le lendemain et a dû arriver vers 10 ou 11 heures à Alger.

On a discuté au Corps législatif le projet de loi sur le levée de cent mille hommes pour l'année 1866.

Le projet de loi sur la contrainte par corps viendra incessamment en délibération au Palais-Bourbon. Il rencontrera, dit-on, une opposition assez vive, qui pourrait bien amener son ajournement à la session de 1866.

Les dépêches d'Amérique annoncent la capitulation de Johnstone et la prise de Montgomery et de Columbus. — Le bruit courait hier à Paris que de graves désordres avaient éclaté à New-York.

Le *Temps* dément la nouvelle du prétendu mariage secret, du roi des Belges.

Le rapport de la commission du Sénat italien, chargée d'examiner la question de l'emprunt de 425 millions s'est prononcé en faveur du projet.

J. Reboux.

Réponses au questionnaire formulé par le Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, concernant la circulation monétaire et fiduciaire.

SECOND ARTICLE (1).

DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE.

16. Quelle est l'utilité de la monnaie fiduciaire?

La monnaie fiduciaire est d'une utilité incontestable, parce qu'elle ne coûte presque rien aux établissements autorisés à en émettre, de façon qu'ils *peuvent et devraient* en tout temps escompter les effets de commerce à un taux très modéré; parce qu'elle facilite les transactions par un accroissement du capital répandu dans le pays : Exemple : la circulation moyenne des billets de la Banque de France, dans le courant de l'année 1863, a été de *791 millions* de francs, contre un encaisse monétaire moyen de *305 millions* et en 1864 de *761 millions*, contre un encaisse monétaire de *250 millions*. Ce qui fait que la Banque de France a fourni au commerce, à l'industrie et à l'agriculture un appoint de monnaie de *486 millions* de francs en 1863 et de *511 millions* de francs en 1864. Au 20 avril 1865 l'encaisse métallique était de 430 millions contre une circulation en billets de 811 millions, ce qui établit encore une différence de 381 millions, bien que l'encaisse métallique fût de plus de moitié de la valeur des billets en circulation.

La monnaie fiduciaire est encore utile parce que, pour les transactions intérieures, à cause de la facilité du transport, elle est d'un emploi plus commode et plus économique que l'argent et l'or.

17. Le rôle de cette monnaie tend-il à devenir plus important?

Oui, le rôle de la monnaie fiduciaire tend à devenir plus important.

La Banque de France devrait, pour mériter réellement son titre, avoir de succursales dans tous les chefs-lieux des départements et prendre des mesures pour escompter au pair les effets de commerce payables sur toutes les villes chefs-lieux d'arrondissements et celles dont la population serait de plus de 20.000 âmes ; ses billets se répandraient dans toute la France et les services que rendrait cette institution seraient alors plus considérables et plus équitablement répartis, puisqu'ils seraient à la portée de tous. Si la Banque de France reconnaissait son impuissance à atteindre ce but, il y aurait lieu d'accorder des privilèges à d'autres banques concurrentes, sur des bases qui offriraient au pays les mêmes garanties.

18. Est-ce par les émissions de billets au porteur et à vue, ou à l'aide de compensations par virements, comptes-courants, chèques, etc., que le crédit tend à se développer?

Par les émissions de billets de banque, au fur et à mesure que les besoins se feront sentir, ce mode ayant pour conséquence une augmentation du capital circulant, attendu qu'on en émet toujours pour des sommes plus considérables qu'on ne tient de monnaie métallique en réserve.

Les comptes-courants continueront à rendre les mêmes services que par le passé, c'est une question de confiance réciproque entre les trafiquants.

Quant aux chèques, ils ont leur utilité en faisant épargner des transports de monnaie et les risques de ces transports ; mais ils n'aident nullement au développement du crédit, attendu que pour créer des chèques il faut nécessairement en avoir la valeur représentée par un versement préalablement effectué à la maison qui doit les payer.

19. L'emploi de la monnaie fiduciaire peut-il prendre un développement indéfini? Sinon dans quelles limites doit-il être renfermé?

Non, l'emploi de la monnaie fiduciaire ne peut pas prendre un développement indéfini ; il sera naturellement limité aux besoins des transactions et à la confiance que cette monnaie inspirera.

DES CONDITIONS D'UNE BONNE MONNAIE FIDUCIAIRE.

20. A quelles conditions l'emploi de la monnaie fiduciaire est-il sans inconvénient?

L'emploi de la monnaie fiduciaire ne saurait présenter aucun inconvénient, lorsque la quantité de cette monnaie émise est représentée par des garanties réelles et incontestables, d'une valeur supérieure aux émissions.

Nous pensons qu'il serait utile d'adjoindre à la Banque de France, une banque hypothécaire, avec privilège d'émettre également des billets de banque. Si cette idée était mise en application, la Banque de France actuelle prendrait le titre de *Banque commerciale de France* et la nouvelle banque se nommerait *Banque hypothécaire de France*.

Une Banque hypothécaire présenterait l'immense avantage de mettre, à bas prix, à la disposition du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, une quantité considérable de capitaux nouveaux qui viendraient compenser, en partie, ceux qui en ont été détournés par suite de leur emploi dans les grandes entreprises industrielles, les chemins de fer, les constructions de maisons, les embellissements des villes, les emprunts et les spéculations à la Bourse.

21. La convertibilité constante des billets de banque est-elle indispensable?

Non, la convertibilité constante des billets de banque n'est pas indispensable ; en voici la preuve :

Du 15 mars 1848 au 6 août 1850, le cours forcé a existé pour les billets de la Banque de France, et si l'on en excepte les premiers jours, qui ont suivi la promulgation du décret du 15 mars, pendant lesquels une inquiétude a pu exister dans certains esprits timorés, ces billets se sont toujours maintenus, non-seulement au pair de l'argent et de l'or, mais ils y étaient préférés en bien de circonstances.

On ne s'effrayera donc plus du cours forcé des billets de la Banque de France, lorsqu'on saura qu'en décembre 1849, c'est-à-dire *un an et neuf mois* après le décret du 15 mars 1848 qui prescrivit cette mesure, l'encaisse métallique de la Banque de France était de 433 millions de francs contre une circulation de 421 millions en billets, ce qui constituait un encaisse métallique excédant de 12 millions la circulation des billets.

A ceux qui disent : le cours forcé ! c'est la disparition du numéraire que l'on cachera ? nous répondrons : de 1848 à 1850, voici comment on cachait le numéraire ! C'était en le portant à la Banque de France qui le déposait dans ses caves.

A ceux qui disent : le cours forcé ! c'est le discrédit du billet de banque ? nous répondrons : non, ce n'est pas le discrédit, puisque en 1848, 1849 et 1850, sous le régime du cours forcé du billet de la Banque de France, on portait tant d'écus à cette compagnie, débitrice envers le public des billets de banque en circulation, qu'il lui arriva souvent de refuser, *au pair*, d'échanger ses billets contre de l'or ou de l'argent ; il arrivait même que son encaisse métallique était supérieur à ses billets en circulation On ne pourra objecter que cette situation était dûe à ce qu'elle n'usait pas de son droit d'émission, attendu qu'en décembre 1849, sa circulation était de 421 millions de francs, soit environ les 14 quinzièmes des 452 millions qu'elle était autorisée à émettre au maximum.

Nous en concluons que si les décrets et loi de 1848 et 1849, relatifs au cours forcé et au maximum d'émission, ont été abrogés le 6 août 1850, cela fut plutôt pour donner satisfaction à des intérêts particuliers, que parce que le billet de banque était discrédité. La Banque de France n'était cependant pas bien à plaindre, puisqu'en 1849, travaillant avec un capital de 85,100,000 fr., elle avait réalisé un bénéfice net excédant 9,720,000 fr., soit près de 11 1/2 pour cent. — Il est à remarquer que de 1823 à 1853, c'est-à-dire pendant une période de 30 années, le dividende le plus élevé payé à ses actionnaires par la Banque d'Angleterre n'a pas excédé huit pour cent.

22. L'unité du billet de banque favorise-t-elle la circulation?

L'unité du billet de banque nous paraît indispensable et si l'utilité de banques concurrentes à la Banque de France était reconnue nécessaire, il faudrait, pensons-nous, fonder une banque d'émission, qui, afin de présenter au public toute la sécurité possible, créerait des billets uniformes qu'elle délivrerait à toutes les banques de circulation, remplissant vis-à-vis d'elle les conditions de garanties fixées par une loi.

23. Quels sont les inconvénients et les avantages de la pluralité des banques, soit générales, soit à circonscription limitée?

Un inconvénient de la pluralité des banques d'émission, serait qu'elles émissent une forme de billets qui serait particulière à chaque banque et que toutes n'inspireraient pas la même confiance. En cet état, nous supposons qu'un com-

(1) Voir le *Journal de Roubaix* du 19 mars.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 5 MAI 1865

— N° 17 —

UN

MARIAGE EN PROVINCE.

CHAPITRE X.

CONSENTEMEMT.

(*Suite.*)

Elle sortit du salon, laissant Georges toujours absorbé, et rejoignit son mari et Jacques au jardin.

« Eh bien ! chère mère, lui dit celui-ci en l'embrassant, vous le voyez, cela va tout seul ; il est très-docile, notre sauvage; soyez-en sûre, il est content au fond.

— Tu te trompes, mon ami ; il est fort triste, je devrais dire fort malade ; sa pauvre tête ne raisonne plus du tout ; il affirme vous obéir sans regrets, et son attitude dément cette assurance. Du reste, tu t'es mépris, il ne tenait pas même à Mlle de La Pinède ; il n'a pas prononcé son nom, n'a pas fait allusion à elle : sa fatale inertie le possède plus que jamais, et elle a pris un caractère sombre dont je suis effrayée.

— Vous vous effrayez à tort, ma chère amie, dit le comte ; dans l'état où il est, le mariage lui sera salutaire ; la présence et les soins d'une femme rendront sa vie plus animée, et l'arracheront à ses rêvasseries malsaines.

— Il ne m'a pas encore paru si atteint qu'aujourd'hui.

— Ma chère mère, reprit Jacques, vous ne voulez pas voir les choses comme elles sont. Le difficile en ce moment pour lui est de se résigner à adorer la blonde Cérès Lescalle, après avoir rêvé deux mois de la brune Proserpine de Toulon. Question de transition et d'habitude ! Ne vous inquiétez pas de lui ; la petite est charmante, et il ne tardera pas à s'en apercevoir, tout innocent qu'il est. Donc, rien n'est au pire, et je réponds de le voir changé et joyeux au bout de quinze jours de mariage.

— Dieu t'entende, Jacques ! » dit Mme de Védelle en soupirant.

CHAPITRE XI.

ANXIÉTÉS.

Dans cette sorte de tourmente morale où Rose se sentait emportée, elle se tournait naturellement vers le phare d'où lui venait toute lumière ; elle chercha le cœur clairvoyant et tendre de sa vieille tante Médé.

Le soir même du jour où s'était passée la scène que nous avons rapportée, tandis que son père et sa mère la croyaient enfermée dans sa chambre, Rose se glissa par un porte de dernière, s'engagea dans une ruelle conduisant aux anciens remparts de la Ciotat, et, parvenue là, tremblant d'être reconnue, cachant son visage comme une fugitive, elle prit le chemin menant aux Capucins. Arrivée devant la voûte sombre qui formait une sorte de porche à l'entrée de l'ancien couvent, elle souleva d'une main convulsive un gros loquet de fer, et, traversant rapidement le vestibule, elle se précipita dans une grande salle basse, où elle voyait briller de la lumière et entendait le bruit d'un rouet.

« Hélas, Jésus ! vous m'avez fait peur, mademoiselle ! dit la vieille servante de Misé Médé en voyant entrer la jeune fille si brusquement.

— Marion, où est ma tante ? demanda Rose.

— Ah ! dam, elle doit être loin à cette heure, si la *Blanquette* a bien marché (Blanquette était la jument chargée de traîner la carriole de Mlle Lescalle).

— Comment ! ma tante est sortie ! et en voiture ?

— Sortie ! vous pourriez dire partie.

— Grand Dieu ! partie ! pourquoi ? s'écria Rose, frappée par cette nouvelle imprévue.

— Voilà la chose, dit Marion : Misé Médé a reçu ce matin de Manosque une lettre de son vieux cousin Vincent Lescalle, le curé de Saint-Blaise ; le cher homme se sentait fort mal, et lui demandait de le venir voir une dernière fois. Misé n'a fait ni une ni deux, elle a jeté six chemises et deux ou trois casaquins dans une malle, a fait atteler Blanquette, et est partie pour Marseille comme une flèche, au grand trot.

— Sans nous prévenir ! murmura Rose.

— Ah ! ça, non, car elle a pris le temps d'écrire un mot à Me Lescalle, même quel le v'là ; elle m'avait dit de le porter ; mais j'ai pensé qu'un petit retard n'y ferait rien, et je comptais le donner à Casimir, le voiturier, quand il va passer ; mais puisque vous êtes ici, mademoiselle, le voici. »

Et elle tendit une lettre à Rose.

Rose prit la lettre et la retourna dans ses doigts machinalement.

« Faut pas vous tourmenter de cette lettre, mademoiselle ; il y a tout juste dedans ce que je viens de vous dire ; vous en savez aussi long comme si vous l'aviez lue.

— Quel malheur ! fit Rose se parlant à elle-même.

— De quoi ? de la maladie du bon curé ? Songez donc qu'il a tantôt quatre-vingts ans, le cher homme ; c'est dur à porter, et nous ne sommes pas éternels !

— Heureusement ! » fit encore Rose, débordée par son amertume intérieure.

A cette étrange exclamation, Marion leva les yeux, et remarqua l'air bouleversé de la jeune fille. Vingt questions se pressèrent à la fois sur ses lèvres. Par malheur pour la curiosité de la vieille servante, le bruit de la voiture de Casimir retentit en ce moment sur la route, et le voiturier entra, comme il le faisait chaque soir, afin de prendre les commissions de Misé Médé pour la ville.

« Casimir, avez-vous une place à me donner ? lui demanda Rose ; ma tante est absente, et j'aurais peur, seule à cette heure, pour traverser la grève.

— J'ai toujours de la place pour les parents de Mise Médé, fit le gros garçon d'un air déférent. Venez, mademoiselle.

— Je vais monter dans la cabriolet, près de vous, Casimir, dit Rose en sortant ; je ne veux pas me trouver avec des personnes de la ville, et je vous prie de ne pas dire que vous m'avez ramenée des Capucins ce soir. »

Casimir regarda avec un peu d'étonnement cette jeune fille qui faisait ainsi des courses, seule, le soir, à l'insu de ses parents, et une pensée où le nom d'Artemon Richer s'associa à celui de Rose traversa son cerveau positif. Toutefois, il n'en dit rien, et eut de plus la discretion de ne faire part qu'à quelques intimes du service rendu par lui à la fille du notaire.

La prudence de Rose l'avait fort bien conseillée, quand elle refusa de monter dans l'intérieur de la voiture de Casimir ; elle s'y fût trouvée en la campagnie du baron de Croix-Fonds, qui se rendait précisément chez Me Lescalle sous le coup d'une résolution grave.

L'insuccès de plusieurs démarches tentées depuis deux mois avait singulièrement diminué la fougue orgueilleuse et aristocratique de vieux gentil homme : les appuis lui manquant de toutes parts pour la réalisation de son projet M. Césaire de Croix-Fonds, comme l'avait prédit le notaire, risquait fort de ne pas devenir député. Le baron s'était cependant décidé à substituer sur la tête de son fils sa propre terre de Croix-Fonds ; cela faisait M. Césaire eligible : mais il parut démontré aux yeux du baron que l'appui du notaire continuait à être indispensable pour gagner la faveur des électeurs. Toutes réflexions faites, il s'était résigné à prendre en consideration sérieuse la proposition, hasardée par Me Lescalle sous une forme assez claire, d'une alliance entre les deux familles. Ses incertitudes reçurent un dernier coup de fouet par la conversation de deux honnêtes citadins, ses compagnons de route, qui lui racontèrent la scène étrange dont *la Tasse* avait été témoin.

(*La suite au prochain numéro.*)